

636 Omaco. S'etend depuis Abatouca jusqu'à Farcouapou sur environ cinquante brasses. Il s'etend aussi depuis Omaco jusqu'à la montagne de hautre côté sur environ quatre cents brasses. Peraitai-oupa-a-Mia est le propriétaire de ce terrain. Signé: Peraitai-oupa-a-Mia.

637 Taramouo. S'etend depuis Farcouapou jusqu'à Pameo sur environ cinquante brasses. Il s'etend aussi depuis Taramouo jusqu'au sommet de la montagne sur environ quatre cents brasses. Peraitai-oupa-a-Mia est le propriétaire de ce terrain. Signé: Peraitai-oupa-a-Mia.

638 Paraco. S'etend depuis Teanto jusqu'à Abatouca sur environ soixante brasses. Il s'etend aussi depuis Paraco vers le sud jusqu'au sommet de la montagne sur environ deux cents brasses. Peraitai-oupa-a-Mia est le propriétaire de ce terrain. Signé: Peraitai-oupa-a-Mia.

639 Tarespou. S'etend depuis Tchapou jusqu'à Tameo sur environ cinquante brasses. Il s'etend aussi depuis Tarespou jusqu'au sommet de la montagne, sur environ deux cents brasses. Tassai-a-Mispou est le propriétaire de ce terrain. Signé: Tassai-a-Mispou.

640 Pivaco. S'etend depuis Vermante jusqu'à Anacou, sur environ cinquante brasses. Il s'etend aussi depuis Pivaco jusqu'au sommet de la montagne sur environ cinq cents brasses. Tassai-a-Mispou est le propriétaire de ce terrain. Signé: Tassai-a-Mispou.

641 Farcouapou. S'etend de i Gispouissou jusqu'à Omeo sur environ cinquante brasses. Il s'etend aussi depuis